

Cynips du châtaignier



Dryocosmus kuriphilus



Originaire de Chine



Impacts sur la croissance et la floraison des châtaigniers



BIOLOGIE

Le Cynips du châtaignier, *Dryocosmus kuriphilus*, est une micro-guêpe originaire de Chine. Il est arrivé en France en 2005 et a envahi la plupart des régions françaises. Il atteint les Pays de la Loire en 2011, par le sud de la Sarthe. Puis, il gagne le Maine-et-Loire en 2012 et ensuite les autres départements. En 2018, il est présent sur l'ensemble de la région.

Parmi les 1 000 espèces composant la famille des Cynipidae, cet insecte est le seul spécifiquement inféodé au châtaignier. Son impact sur les châtaigniers peut être considérable, ce qui classe l'espèce au rang des bio-agresseurs.

Description

Ce micro-hyménoptère est apocrite, c'est-à-dire que son abdomen et son thorax sont séparés par un fort étranglement. Les adultes mesurent 3 mm de long.

Son corps est noir et ses pattes, ses antennes, ainsi que ses mandibules, sont de couleur brun jaunâtre. Les larves, quant à elles, sont apodes et blanches.

En Pays de la Loire, c'est

5 départements touchés par le Cynips du châtaignier

40% de baisse de production de miel de châtaignier dans les zones à forte présence de châtaigniers

10 ans, c'est le temps pour que la lutte biologique soit efficace

Cycle biologique



L'espèce effectue un seul vol par an et se reproduit par parthénogénèse thélytoque : chaque individu ne vit qu'une année et tous les descendants engendrés sont des femelles.

Juin à août : ponte, à raison de 100 à 150 œufs par femelle. Les œufs sont déposés dans les bourgeons par groupe de 3 à 5.

Juillet : éclosion des œufs 30 à 40 jours après la ponte.

Juillet à mars : les jeunes larves passent l'hiver dans les bourgeons, sans aucun symptôme extérieur.

Avril : au moment du débourrement, les galles (5 à 20 mm) se forment au fur et à mesure que les larves se nourrissent.

Mai à juillet : les larves entrent en nymphose.

A partir de fin juin à août : les adultes émergent et s'envolent.



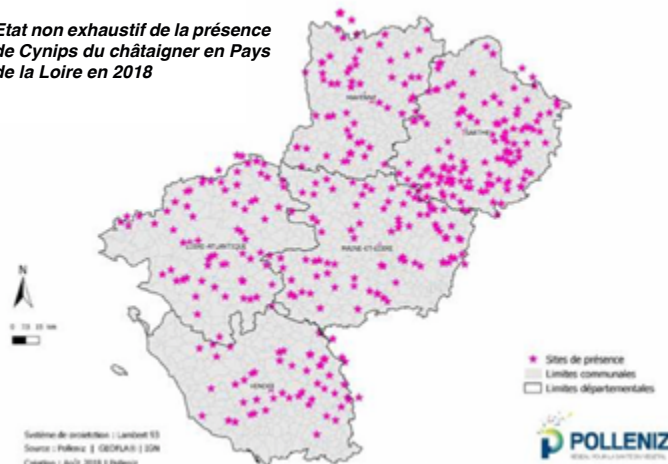
Formation de la galle au moment du débourrement du châtaignier

LES ENJEUX

Selon l'importance des superficies en châtaigniers et des usages qui en sont faits, l'impact économique est plus ou moins important. Ainsi, dans les régions où la filière castanéicole (production de châtaignes) est très développée, en début de colonisation, une chute de 50 % à 80 % de la production de châtaignes est observée pendant les premières années. En forêt, l'impact économique directement lié à l'insecte semble moins marqué, avec toutefois une diminution de la croissance des jeunes rameaux.

En revanche, en Pays de la Loire, c'est la réduction de la floraison des châtaigniers qui devient le principal enjeu. Les fleurs du châtaignier sont très prisées par les abeilles. Les apiculteurs ont ainsi constaté une forte baisse de la production de ce miel. Or cette miellée constitue l'une des quatre principales miellées produites chaque année en Sarthe, département où le châtaignier est très présent. C'est habituellement 40 % du volume global de miel récolté.

Etat non exhaustif de la présence de Cynips du châtaignier en Pays de la Loire en 2018



LA REGLEMENTATION

L'insecte est classé danger sanitaire de catégorie 2 par l'arrêté du 15 décembre 2014 relatif à la liste des dangers sanitaires de première et deuxième catégories pour les espèces végétales. Cela peut donner lieu à des actions de prévention, de surveillance et de lutte à l'initiative des acteurs directement touchés par la problématique, sous l'égide de Polleniz.

LA LUTTE

Du fait de son coût environnemental et de son inefficacité, la lutte chimique n'est pas envisageable. C'est la lutte biologique qui a été privilégiée. En effet, les chercheurs japonais furent les premiers à étudier le Cynips du châtaignier et observer les conséquences de son impact sur l'économie du pays. A la suite de quoi, ayant découvert son ennemi naturel, *Torymus sinensis*, également originaire de Chine, ils ont mis en place une lutte biologique utilisant cet auxiliaire, spécifique du ravageur, pour réguler la population de *Dryocosmus kuriphilus*.



Torymus sinensis, femelle adulte

Lorsque le Cynips du châtaignier est arrivé en Pays de la Loire, l'INRA a souhaité la mettre en place dans la région à partir de 2013, à titre expérimental. Dans ce cadre, des lâchers successifs de *Torymus* (femelles adultes) ont été effectués de 2013 à 2017, en Sarthe d'abord, puis en Maine-et-Loire. Une étude réalisée par Polleniz en 2018 permet de dire que le *Torymus* se disperse très bien : son taux d'établissement est de plus de 10%, le seuil habituellement retenu étant de 4%. Il devrait poursuivre cette voie dans la mesure où son hôte est maintenant présent partout.

Pour les années à venir, il sera possible de poursuivre les lâchers de *Torymus* sur les secteurs encore non pourvus et de suivre leur installation, jusqu'à la création d'un équilibre entre les populations du Cynips et celles du *Torymus*. Les châtaigniers retrouveront alors 85 à 90 % de leur production.

Que faire en cas de suspicion ?

Contactez POLLENIZ selon votre département :

POLLENIZ (siège) : 02 41 48 75 70 - contactsantevegetale@polleniz.fr

POLLENIZ 44 : 02 40 36 83 03 - POLLENIZ 49 : 02 41 37 12 48

POLLENIZ 53 : 02 43 56 12 40 - POLLENIZ 72 : 02 43 85 28 65

POLLENIZ 85 : 02 51 47 70 61

